



Enquête trimestrielle de télécommunications

Fournisseurs de services par fil

3^e trimestre 2006

If you prefer this questionnaire in English, please check



| | | |
|-----------------------|--|---------------|
| Entreprise répondante | <i>Prière de modifier l'information préalablement imprimée, si nécessaire, à l'aide des cases correspondantes ci-dessous</i> | |
| | Raison sociale : | |
| | Nom commercial (s'il diffère de la raison sociale) : | |
| | Personne-ressource responsable de la présente enquête (prière d'écrire en lettres moulées) : | |
| | Titre du poste : | |
| | Rue : | |
| | Ville : | |
| | Province : | Code postal : |
| | Téléphone : | Télécopieur : |
| | Courriel : | Site Web : |

Information pour les répondants

Objectif de l'enquête

Cette enquête vise à réunir les données financières et d'exploitation nécessaires à la mesure et à l'analyse statistiques de l'industrie des télécommunications. Ces données seront regroupées pour produire des estimations nationales de l'activité par branche d'activités. Ces estimations sont utilisées par les administrations publiques, le secteur privé, les organisations de télécommunications internationales et le public en général afin de comprendre ce secteur stratégique et le rôle qu'il joue dans le tissu social et économique du Canada. Certains résultats de cette enquête paraîtront dans la publication no. 56-002-XIF au catalogue de Statistique Canada.

Loi autorisant la collecte des données

La présente enquête trimestrielle est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier et de diffuser des statistiques qui divulgueraient des renseignements obtenus à partir de la présente enquête et qui se rattacherait à une entreprise identifiable sans d'abord avoir obtenu l'autorisation par écrit de cette entreprise. **Les données qui seront inscrites sur le présent questionnaire seront traitées confidentiellement, serviront à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée uniquement.** Ni la Loi sur l'accès à l'information ni aucune autre loi n'ont d'influence sur les dispositions sur la confidentialité de la Loi sur la statistique. **Prière de noter que Statistique Canada ne partage aucune réponse avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada.**

Ententes de partage de données

Pour réduire le fardeau de réponse et pour garantir des statistiques plus uniformes, Statistique Canada a conclu un accord de partage des données en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique avec l'Institut de la statistique du Québec, en vue d'un partage des informations tirées de cette enquête au sujet des opérations des répondants au Québec et au termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique pour partager l'information de tous les répondants avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). La Loi sur la statistique du Québec accorde à l'Institut de la

statistique du Québec le pouvoir de recueillir lui-même les mêmes renseignements et elle contient les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique du Canada pour ce qui est de la confidentialité et des pénalités en cas de divulgation de l'information.

Le paragraphe 12(2) de la Loi sur la statistique prévoit que lorsque l'intéressé donne par écrit au statisticien en chef avis de son opposition à la communication des renseignements par Statistique Canada, ceux-ci ne peuvent être communiqués au ministère ou à la personne morale à moins que ces derniers ne soient autorisés par la loi à exiger de l'intéressé qu'il fournisse cette information. Le CRTC est autorisé par la loi à exiger le répondant de fournir l'information en vertu de l'article 37 de la Loi sur les télécommunications. Les renseignements communiqués au CRTC seront traités en vertu des exigences de l'article 39 de la Loi sur les télécommunications.

Procédures de retour

Prière de retourner le ou les questionnaire(s) dûment rempli(s) dans les 30 jours de sa (leurs) réception(s) dans l'enveloppe ci-incluse ou par télécopieur au (613) 951-9920. Si vous prévoyez avoir de la difficulté à respecter ce délai, veuillez informer Statistique Canada de la date à laquelle vous vous attendez à produire ce ou ces questionnaire(s).

Instructions relatives aux déclarations

Prière de répondre à toutes les questions qui se rattachent à vos opérations. Afin de réduire les risques de rappel, **prière d'inscrire «s.o.» dans le cas des points qui ne sont pas pertinents pour votre compagnie.** Des instructions et des définitions détaillées des termes utilisés dans le présent questionnaire figurent à l'intérieur du Guide de déclaration.



Aide

Si vous avez besoin d'aide, prière de communiquer avec :

Jo Anne Lambert
Téléphone : (613) 951-6673
Télécopieur : (613) 951-9920
Courriel : joanne.lambert@statcan.ca

Merci de votre collaboration



REVENUS

1. Revenus d'exploitation de télécommunications

Total pour le trimestre
(000 \$)

a) Services de télécommunications aux entreprises et transferts :

Recettes de contribution

01

Recettes d'interconnexion ou de partage des recettes

02

Location de circuits

03

Autres recettes (vente en gros de minutes d'interurbains, co-implantation, accès aux bases de données, etc)

04

b) Commerce de détail :

Services à bande étroite (jusqu'à 64 kbps)

Commutation par circuits :

Télécommunications locales

05

Télécommunications interurbaines

06

Commutation par paquets

07

Sans commutation (réseau privé)

08

Services à grande vitesse commutée (> 64 kbps) :

Services à large bande

Services à très large bande

Commuté (circuits ou par paquets)

09

12

160 (09 + 12)

Non commutée

10

13

161 (10 + 13)

Options de gestion

15

Connexion

16

Autres revenus d'exploitation de télécommunications n.c.a.

17

Total - Revenus d'exploitation de télécommunications

18

2. Autres revenus d'exploitation

Location d'équipement terminal

19

Vente de biens de télécommunications

20

Services d'annuaire (publicité et base de données)

21

Accès Internet au détail

Réseau commuté

Haute vitesse

27

28

22 (27 + 28)

Autres (non télécoms) revenus d'exploitation n.c.a.

23

Total - Autres revenus d'exploitation

24

3. Revenus hors exploitation

25

TOTAL - Revenus

26 (18 + 24 + 25)

DÉPENSES

4. Dépenses d'exploitation de télécommunications

Paiements effectués à d'autres télécommunicateurs ou au fonds de réserve :

| | Total pour le trimestre (000 \$) |
|--|-------------------------------------|
| Paiements de contribution | 40 |
| Paiements d'interconnexion ou de partage des recettes | 41 |
| Location de circuits | 42 |
| Autres paiements à des télécommunicateurs | 43 |
| Traitements, salaires et avantages | 44 |
| Dépréciation et amortissement | 45 |
| Autres dépenses d'exploitation n.c.a. | 46 |
| Total - Dépenses d'exploitation de télécommunications | 47 |

5. Autres dépenses d'exploitation

48

6. Dépenses hors exploitation

Frais d'intérêt

49

Autres dépenses hors exploitation non télécoms

50

Total - Dépenses hors exploitation

51

TOTAL - Dépenses de télécommunications

52 (47+ 48 + 51)

7. Emploi

Temps partiel

Nombre de
personnes

Traitements/salaires/
avantages (000 \$)

55 56

Plein temps

57 58

8. Dépenses en immobilisations

000 \$

Total - Dépenses en immobilisations

59

9. Trafic - Minutes de conversation interurbaines (000s)

Sans frais (1-8xx)

Juillet

Août

Septembre

109 110 111

Interurbains de départ

140 141 142

Total - Télécommunications interurbaines ¹

100 (109 + 140) 101 (110 + 141) 102 (111 + 142)

Trafic d'arrivée internationale ²

103 104 105

Appels en transit ³

106 107 108

¹ Appels qui proviennent ou qui sont réputés provenir (sans frais) de vos clients.

² Inclure les appels que vous transportez au moyen de transit internationaux et qui se terminent au Canada.

³ Appels dont ni l'origine, ni la destination n'est le Canada.

10. Lignes d'accès RTPC*(appartenant au répondant)*

| | De résidence | D'affaires | Total à la fin du trimestre |
|---|--------------|------------|-----------------------------|
| Individuelles | 60 | 61 | 62 |
| Partagées | 63 | 64 | 65 |
| RNIS (Réseau numérique à intégration de services) : | | | |
| ADB (Accès au débit de base) | 66 | 67 | 68 |
| ADP (Accès au débit primaire) | | 69 | (= 69) |
| Téléphones publics | | 71 | (= 71) |
| Centrex | | 73 | (= 73) |
| Lignes de téléphones officielles | | 88 | (= 88) |
| Autres (veuillez préciser) | 75 | 76 | 77 |
| Total - Lignes d'accès RTPC | 78 | 79 | 80 |

11. Accès à l'Internet par lignes RTPC - # abonnés*(Comptez seulement vos abonnés - directement affichés par vous plutôt que par une filiale ou une division ISP etc.)*

| | | | |
|---|------------|------------|------------|
| Accès à haute vitesse | 156 | 157 | 158 |
| Service de communication par réseau commuté | 162 | 163 | 164 |
| Total - Accès à Internet - # abonnés | 165 | 166 | 167 |

12. Lignes non RTPC *(appartenant au répondant)*

| | |
|---|---------------------|
| Analogique (jusqu'à 64 kbps) | 81 |
| Numérique : | |
| Bande étroite (jusqu'à 64 kbps) | 82 |
| À large bande (plus de 64 kbps à 1.544 Mbps) | 83 |
| À très large bande (supérieure à 1.544 Mbps), sauf LNPA | 84 |
| Lignes numériques à paires asymétriques (LNPA) | 85 |
| Total - Numérique | 86 |
| Total - Lignes non RTPC | 87 (81 + 86) |

13. Connexions téléphoniques par Internet (VoIP)**Total - Numéros de téléphone**

89

Certification

Veuillez inscrire le nom de la personne responsable de la présente déclaration en lettres moulées :

Signature :

J'atteste que les renseignements fournis dans le présent rapport sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Titre ou position :

Numéro(s) de téléphone :

Date :